

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11826

présenté par

M. Daniel, M. Zulesi, Mme Lardet, M. Le Gac, Mme Bono-Vandorme, M. Damaisin, M. Cabaré,
Mme Khedher, Mme Jacqueline Maquet, Mme Fontenel-Personne, Mme Pascale Boyer,
M. Rouillard, Mme Chapelier, Mme Marsaud, Mme Thill, M. Savatier, Mme Hammerer,
Mme Bagarry, Mme Dupont, Mme Mörch, Mme Panonacle et M. Pellois

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.